

Écoles de la commune de Saint Pierre La Noue
Compte rendu du conseil d'école du 2nd trimestre
jeudi 03 mars 2022

Présentation du conseil

Personnes présentes :

- * Représentants des parents d'élèves : Mme Vinet, Mme Foloppe, Mme Santolini, Mme Ferry, Mme Nomer, Mr Renaud, Mme Rivé, Mme Boulinguez, Mme Vidal, Mme Haribou
- * Mairie : Mr Garcia & Mme Paronnaud (adjointe).
- * Enseignants : M.Harscoët, M.Juchereau, Mme Renou, Mme Parion, Mme Fougeroux & Mme Ducournau
- * DDEN : Mme Granet

Personnes absentes et excusées: *Mme Dupinay (Inspectrice de l'éducation nationale) et Nadia Morin (directrice l'Ilot Vacances)*

Modification de personnel sur l'école de St Germain : Départ en congé maternité de Mme Jimenez, remplacée dans sa classe les mardis, jeudis et vendredis par Mme Ducournau. La direction sera assurée par Mme Fougeroux. Le lundi restant le jour de décharge de direction, Mme Ducournau prendra la classe des MS/GS.

Approbation du précédent PV à l'unanimité

1- Carte scolaire :

Suppression d'une classe élémentaire sur Péré

Suite à la dernière commission paritaire sur la carte scolaire et selon la baisse en cours de nos effectif, une classe va être fermée sur le site de Péré à la rentrée prochaine. Il s'agit donc du poste d'adjoint de M.Juchereau. A la rentrée prochaine, il y aura donc 4 classes sur le site de Marencennes et une classe sur le site de Péré.

Rappel des effectifs pour 2021/2022

PS :13

MS :11

GS : 17

CP : 11

soit 121 élèves donc une moyenne pour 6 classes de 20.16

CE1 :19

CE2 :17

CM1 : 18

CM2 : 15

A la rentrée 2022, il y aura le départ de 15 CM2 et il est prévu 10 PS ce qui donnerait 116 élèves à répartir sur 5 classes soit une moyenne de 23.2

Questions pour l'école :

1) Avec la fermeture d'une classe, quel est l'impact pour les enseignants ? (Mobilité)

Observations : le maintien de la stabilité d'une équipe enseignante est souhaitée.
Quelle répartition de classe est prévue ?

Réponse :

C'est Mr Juchereau qui est amené à partir. En ce qui concerne la mobilité, d'une manière générale, chaque enseignant est libre de participer au mouvement.

Pour les répartitions de classe, elles se feront au troisième trimestre afin d'avoir plus d'informations sur les inscriptions et les radiations.

Questions pour la mairie :

1) Nous avons appris la fermeture d'une classe sur le Rpi , pouvez-vous nous apporter des précisions sur cette fermeture ?

Qu'est ce qui est envisagé ?

Quels sont les effectifs à venir sur les 3 prochaines années ?

2) Comment s'organise cette fermeture ? Quel site va être impacté ?

Information : de nombreux retours de parents indiquent que le maintien de 2 classes à Péré est indispensable.

Une consultation citoyenne semble nécessaire.

Aussi les parents ajoutent qu'une seule classe sur le site de Péré est très dommageable ; pour des raisons de sécurité et d'intérêt pédagogique, pour profiter des travaux et des investissements et maintenir l'équipe pédagogique en place.

L'interaction des enfants est nécessaire entre 2 classes.

Réponses :

Il est prévu 10 PS pour 2022 et 8 pour 2023.

C'est le site de Péré qui a un retrait de moyen. De ce fait, il n'est pas possible d'envisager 2 classes à Péré et 3 à Saint Germain de Marencennes. Pour information si le retrait de moyens était acté à Saint Germain, il y aurait également perte de la décharge de direction qui représente ¼ de poste.

Un groupe de travail réunissant les représentants de parents d'élèves élus, des élus la mairie et à titre consultatif les enseignants vont se réunir pour réfléchir à la répartition école, 1classe à Péré et 4 à Saint Germain ou 5 classes à Saint Germain et dans quel délai.

3) Quelle est la politique d'urbanisme, politique de logement ?

Quelles sont les démarches de la municipalité pour favoriser l'arrivée de famille avec enfants et éviter une autre fermeture ?

Réponse :

M Garcia rappelle que le conseil d'école n'est pas le lieu pour débattre des questions d'urbanisme. Il informe, cependant, que la mairie ne dispose pas de terrains municipaux pour un lotissement. Il y a également un certain nombre de terrains privés qui sont devenus terrains agricoles. Enfin la création de lotissements ne garantit pas la venue d'élèves pour l'école.

4) Est-il envisageable que les représentants des parents d'élèves participent à un conseil municipal, publient un article dans le prochain bulletin municipal ? Une intégration de citoyen au-delà de l'école pourrait apporter également des solutions (agent immobilier,)

Réponse :

Pour rappel, les conseils municipaux sont publics. Tout à chacun peut être présent mais ne peut y intervenir.

Un article est prévu dans le prochain bulletin municipal, les parents élus pourront y contribuer.

2- Protocole sanitaire : Le protocole sanitaire est passé du niveau 3 au niveau 2 depuis le 28 février

1. Ce changement de niveau implique :

- Fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves et les personnels des écoles élémentaires.
- Possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque, en respectant toujours une distanciation physique. Les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque.
- Fin de la limitation du brassage par classe pendant la restauration et lors de l'absence d'un enseignant. Les élèves pourront de nouveau être répartis dans les autres classes, lorsqu'un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement. La limitation du brassage par niveau demeure.

Règles de dépistage pour les cas contacts :

- Suppression de la présentation d'une attestation sur l'honneur parentale d'autotest négatif, dès le 21 février 2022.
- À compter du 28 février 2022, le dispositif de dépistage des élèves et des personnels cas contacts à risque sera allégé : réalisation d'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois autotests (J0, J2 et J4).

2. Que prévoit le niveau 2 du protocole sanitaire ?

- Cours en présentiel .
- Maintien des mesures renforcées d'aération des locaux et du lavage des mains.
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves dès le CP.
- La limitation du brassage s'applique par niveau. Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.
- La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).
- Désinfection des surfaces les plus touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

3- Informations sur le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

PPMS risques majeurs : dossier permettant de se préparer à l'éventualité d'un risque majeur (risques sismiques, nucléaires, industriels, inondations, transport de matières dangereuses, ...)
Saint Pierre La Noue

Risques éventuels : Le transport de matières dangereuses et la tempête.

Un lieu de mise en sûreté est défini dans chaque école.

St Germain : Les élèves de maternelle restent dans leur classe, tandis que les CP et les CE1-CE2 doivent se réfugier dans la salle de motricité.

En cas de tempête, selon la direction des vents, le préau ou le réfectoire peuvent également servir de lieux de mise en sûreté.

Péré : il s'agirait (étant donné l'aménagement des salles de classe de l'école de Péré) de rester en classe.

PPMS attentat intrusion : dossier permettant de se préparer à l'éventualité d'un attentat ou d'une intrusion au sein de l'école.

En cas d'attaque ou d'intrusion deux possibilités : s'échapper ou s'enfermer. La deuxième solution est envisagée.

Un lieu de mise en sûreté est défini dans chaque école.

St Germain : **Les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire restent dans leur classe.** Les portes des bâtiments sont fermées, les rideaux sont tirés, les lumières éteintes. Les élèves sont au sol. Exercice réalisé le 19/11/2021 à 10h45. Cet exercice à montrer que les rideaux de la classe de CE1/CE2 ne permettait pas de cacher efficacement les élèves de la classe. Ils seront donc descendus.

Péré : **les élèves restent dans leur classe.** Les portes des bâtiments sont fermées, les rideaux sont tirés, les lumières éteintes, les élèves sont au sol. Exercice réalisé le 21 septembre 2021

En cas d'alerte (instructions aux parents)

- Ne pas aller chercher son enfant à l'école pour ne pas l'exposer à un danger ni s'exposer soi-même
- Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux (laisser les secours s'organiser) ;
- Écouter la radio et respecter les consignes de sécurité.

Exercices : Trois exercices de mise en sûreté doivent être réalisés chaque année dont un exercice attentat intrusion. Exercice à prévoir, également, sur le temps péri-scolaire.

Moyens utilisés pour prévenir les occupants :

- Pour signaler un risque majeur : coup de sifflet.
- En cas de risque intrusion/attentat : corne de brume avec un son long et continu pour confinement, déclenchement de l'alarme incendie pour s'échapper.

Suite aux risques d'attentats, le plan vigipirate niveau « attentat » a été de nouveau activé : interdiction de stationner aux abords de l'école, l'école doit être fermée.

4- Alerte incendie

Les exercices « incendie » se font plusieurs fois dans l'année, à différentes saisons et lors d'activités variées, dans un lieu qui n'est pas forcément la classe (salle de motricité, dortoir à St Germain...). Cela permet, ainsi, à tous les élèves et à tous les enseignants (notamment ceux qui ne sont là qu'une journée par semaine) de s'entraîner et d'avoir de bons réflexes.

Un 1^{er} exercice a eu lieu le 30 septembre 2021 sur l'école de St Germain et le 21 septembre 2021 à Péré. Un deuxième exercice a eu lieu à Saint germain le jeudi 03 mars 2022.

Un lieu de mise en sûreté :

St Germain : Tous les élèves évacuent l'établissement et se dirigent vers le stade, les enseignants sont munis des clefs et du cahier d'appel.

Péré : Tous les élèves évacuent l'établissement et se dirigent sur l'herbe dans la cour de l'école.

5- Evaluations des cp et ce1

En octobre les élèves de cp et ce1 ont passé les évaluations de rentrée, dans de bonnes conditions. Chaque famille a été recue par les enseignantes pour prendre connaissance des résultats de leur enfant.

Du fait des conditions sanitaires, les évaluations de cp de mi-parcours, prévues initialement au mois de janvier sont reportées au 07 mars 2022.

6 – Bilan Investissements 2021/ Travaux à venir

Sur Saint Germain de Marencennes :

Remerciements pour le petit déjeuner de Noël offert par la mairie.

Remerciements aux ATSEM (Angeline et Sophie) et à Lydi , Leïla et Claudie pour leur investissement « humain » au quotidien. Elles ont été particulièrement sollicitées lors de cette période.

Remerciements pour les différentes réparations :

- des vélos et trottinettes
- plaque au plafond de la classe des CP/CE1
- les rideaux de la classe des Ce1/CE2
- crochet du Sas

Travaux à prévoir :

- Les toilettes de la maternelle dont les plans sont en cours d'élaboration.
- Un équipement informatique pour les classes maternelles.
- La réparation de l'ordinateur portable de la classe de ce1/ce2

Sur Péré :

Merci pour les travaux réguliers.

Travaux à prévoir :

- concernant les travaux en cours, il y a toujours un gros tas de terre depuis Toussaint et le portail est endommagé, quand cela sera-t-il terminé ?
- équipement informatique : les ordinateurs sont vieillissants et montrent des signes de faiblesse, serait-il possible de provisionner pour avoir des ordinateurs neufs à la rentrée prochaine ?

Merci à Nadine Blondet, Pascale Samson et Abélyla pour leur travail quotidien.

7 – Activités et projets divers

Péré :

Effectué

- Intervention des éducateurs sportifs : module de base-ball avec rencontre sportive en mai. Interrompu depuis début janvier. Module de roller à suivre.
- Projet développement durable : Sortie à l'usine de traitement des eaux de St Hippolyte jeudi 25 novembre 2021
- La bibliothèque a repris avec une exposition sur l'eau qui a pu être mis en place. Merci aux bénévoles.

A venir

- Inscription au JMF pour un concert le 15 mars GIGAMBITUS, à Surgères.
- Boîte à idées : idée d'une fête, d'un petit déjeuner à l'école, suspendues à cause des conditions sanitaires.
- Projet de classe de découvertes. Dates : du 28 juin au 1er juillet à Oléron. Nous attendons le planning définitif pour organiser une réunion d'information.
- Natation scolaire : séances prévues en juin pour aussi valider le test nautique
- liaison école collège. : visite le 15 mai ? Pas de nouvelles

- Vote pour les Incorruptibles en mai
- permis piéton(pour les ce2/cm1 et permis internet(pour les cm1/cm2) le 7 mars

Saint Germain de Marencennes :

Réalisé

- le goûter de Noël offert par la Mairie
- la galette des rois dans la cour avec toutes les classes
- Permis piéton en CE1/CE2 : 2 séances le 14 janvier et le 03 février par Mme Emma Cornélis service civique auprès de la gendarmerie nationale.
- Pour les classes maternelles, le 11 février au cinéma pour voir le quatuor à cornes.
- Visites mensuelles à la bibliothèque municipale avec emprunts de livres pour les élémentaires. Les maternelles choisissent les livres à l'école, tous les 15 jours, c'est la bibliothèque qui se déplace, merci à eux pour leur engagement.

A venir

- carnaval le 15 avril
- spectacle Ouatou pour les classes maternelles le 10 mars (bus et spectacle offert)
- Pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 :
 - Rallye lecture
 - Semaine des mathématique du 07 au 11 mars
 - festival des courts métrages avec des projections le 18 et le 21 mars
 - un projet échec pour les mois d'avril et mai avec 6 séances par classe
 - Activité piscine au mois de juin pour les CP,CE1 et CE2.(piscine chauffée)
- Les sorties pédagogiques : pour les cp/ce1/ce2 le Paléosite le 03 juin. Pour les maternelles, elle est en cours d'élaboration.

En commun :

- Fête de fin d'année avec Kermesse le 24 juin à Péré.

8- Liste des questions diverses

Question pour la mairie :

5) Quelle est l'avancée du projet d'agrandissement de la cour ? (Décaler le grillage) et gagner en ombrage avant l'été ? (Voile d'ombrage)

Non

Questions pour l'école :

2) Est-il envisagé une fête d'école ? Quels sont les projets de fin d'année ? Les sorties ? Un carnaval au printemps ?

La réponse a été donnée dans le point précédent.

Question à l'îlot Vacances :

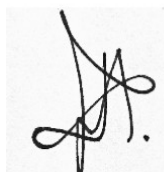
Une facturation plus régulière est-elle envisageable ? (Pas de facture pour l'année 2021)

Réponse de Nadia Morin, envoyé par mail

*Il est vrai qu'il est regrettable que je n'ai pu gérer ce retard de facturation. Il faut rappeler que nous sommes une **association** et que toute la gestion est réalisé par nous-même(administratif, dossier, personnel, alimentaire, gestion des enfants, locaux, bilan, projets...) sans compter les différents arrêts du personnel qu'il faut combler. Pas mal de factures vont pouvoir être distribuées dans les prochains jours et j'ai bon espoir de rattraper ce retard assez rapidement. Encore toutes mes excuses aux parents.*

La séance est levée à 19h30

Président : Mr Harscoët

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Harscoët', with a stylized flourish at the end.

Secrétaire : Mme Fougeroux

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mme Fougeroux', with a stylized flourish at the end.